

Le secteur bancaire est soulagé après les précisions apportées à Bâle III

Les bancaires ont bondi après la publication du nouveau cadre réglementaire. De nombreuses questions restent cependant en suspens.

Longtemps attendues, les recommandations que le Comité de Bâle a livrées devront encore être affinées. Une certitude : les banques devront avoir plus de fonds propres en face de leurs engagements, mais elles auront plusieurs années pour les constituer.

Après avoir imaginé le pire, les banques et les investisseurs respirent de nouveau depuis quelques jours. Pour que la mise en place des normes Bâle III ne s'accompagne pas de restrictions du crédit, une menace brandie par les fédérations bancaires, et pour limiter le volume des levées de fonds nécessaires, le Comité de Bâle a aménagé des périodes de transition dans l'application des nouvelles normes de fonds propres. La surprise la plus agréable a en effet été l'échancier du calendrier, allant jusqu'à 2019, plus que les exigences elles-mêmes. Pourtant, le core Tier 1 sera porté de 2 % à 4,5 % seulement, alors que des niveaux entre 7 et 9% avaient été évoqués. La Fédération bancaire française souligne que ce ratio est « *très significativement au-dessus des niveaux actuels de Bâle II. Il requerra des efforts importants d'adaptation des banques dans leur modèle d'activité et leur bilan* », comme le juge aussi Laurent Mignon, directeur général de Natixis). Quant au coussin de sécurité, il sera introduit à partir de 2016, laissant aux banques le temps de le constituer.

Les règles prônées par le Comité de Bâle ne sont toutefois que des recommandations (*voir encadré*). Les régulateurs nationaux sont libres de les adapter avant de les inscrire en droit local d'ici au 1^{er} janvier 2013. Ils devront notamment définir le niveau du coussin contracyclique prévu pour éviter bulles de crédit. Lors du G20 à Séoul les 11 et 12 novembre, les dirigeants politiques tenteront de trouver des positions communes. A l'heure où les Etats-Unis n'ont toujours pas appliqué l'accord Bâle II, il est toutefois fort probable que les distorsions de concurrence persistent. Plusieurs questions restent encore en suspens, sur lesquelles le Comité de Bâle devra s'exprimer. Il s'agit de la redéfinition des fonds propres, mais aussi de l'introduction d'un ratio de liquidité - point qui s'est révélé tout aussi fondamental que la solvabilité lors de la crise - ou encore de la supervision de grands établissements dont la disparition représenterait un risque systémique.